



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 décembre 2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 6 décembre 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 22 décembre 2005

**PÔLE SPORTS - Concours d'Architecture pour la réalisation d'un
centre de développement du sport, d'une halle des sports et d'un
espace acrobatique - définition des modalités fixant l'indemnisation
des membres du jury**

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Michel GENDREAU, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 décembre 2005

DELIBERATION D20050518

AMERU

**PÔLE SPORTS - Concours d'Architecture pour la réalisation
d'un centre de développement du sport, d'une halle des sports et
d'un espace acrobatique - définition des modalités fixant**

l'indemnisation des membres du jury

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :
Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale,
Sur proposition du Maire,

Lors de sa séance du 28 octobre 2005, le Conseil municipal a approuvé les modalités d'indemnisation des membres du jury de concours du centre de développement du sport, de la halle des sports et de l'espace acrobatique dans le cadre du Pôle Sports.

Parmi les personnalités qualifiées participant au jury figurait notamment Madame Nathalie CARDOUX, architecte DPLG demeurant 15 rue de St Rogatien 17180 PERIGNY, représentante de l'ordre de architectes du Poitou-Charentes pour laquelle une indemnisation doit être versée.

Pour cette prestation, l'indemnisation était à l'origine fixée comme suit :

- 275,08 € HT la demi-journée d'intervention soit 550,16 € HT pour les deux séances du jury de concours,
- 138,81 € HT pour les frais de déplacements.

Or, au vu de la complexité du concours, et en préalable au 2^{ème} jury de concours du 19 décembre 2005, le Président du jury a souhaité organiser une réunion intermédiaire le 9 décembre 2005 qui implique aujourd'hui des frais d'indemnisation complémentaires pour Madame Nathalie CARDOUX.

En conséquence, l'indemnisation globale pour Madame Nathalie CARDOUX est fixée comme suit :

- 230,00 HT par demi-journée d'intervention soit 690,00 € HT pour les deux séances du jury de concours et pour la réunion préparatoire au 2^{ème} jury,
- 174,10 € HT pour les frais de déplacements.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à engager et à mandater la somme de 1 033,46 € TTC correspondant à l'indemnisation de la représentante de l'Ordre des Architectes,
- imputer la somme correspondante sur le chapitre 11, Fonction 400, Compte 6226.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	28
Contre :	0
Abstention :	6
Non participé :	0
Excusé :	11

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)